

Louvain-la-Neuve, le 10 janvier 2012.

Communiqué de presse

Le SYELLO va en justice pour la première fois, et gagne!

Depuis son relancement en 2009, le SYELLO (Syndicat des Etudiants Locataires Louvanistes) se bat pour des logements de qualité et accessibles à tous. Dans ce combat de longue haleine, le SYELLO a marqué un point important ce mercredi 4 janvier. En effet, pour la première fois, le SYELLO accompagnait en justice de paix une étudiante victime de pratiques abusives de l'agence *Dynamic Immo*. Ce n'était malheureusement pas la première fois que des étudiants se plaignaient contre cette agence dont les pratiques sont dénoncées même par ses pairs.

Dans le cas qui opposait Dynamic Immo à l'étudiante pour une rétention abusive de la garantie locative (deux garanties locatives étaient retenues alors même que le logement avait déjà été reloué), l'agence a préféré régler l'affaire à l'amiable plutôt que d'aller au devant d'une affaire compromise et compromettante. L'étudiante s'est également vue restituer les frais de résiliation de son bail (95€) à titre de geste commercial.

Dans une enquête menée conjointement par l'AGL et la CGEE sur plus de 800 étudiants, dont les résultats seront publiés dans les prochaines semaines, le "retour de la garantie locative" est le second problème le plus souvent rencontré et cité par ces derniers, derrière "les états des lieux conflictuels".

Les membres du SYELLO se félicitent du succès de cette première action judiciaire. Le combat pour des logements de qualité et accessibles à tous est encore long et ne se passera pas que devant les tribunaux. Le SYELLO promet encore des actions pour les mois à venir...

Contacts:

Johan Verhoeven, Responsable SYELLO

+32 494 69 17 99 | jverhoeven@aglouvain.be

Corentin Lahouste, Vice-Président Social

+ 32 498 48 42 88 | clahouste@aglouvain.be

Marc Magnery, attaché de presse (possibilité d'obtenir le dossier transmis au juge ainsi que le contact de l'étudiante concernée).

+ 32 10 45 08 88 | mmagnery@aglouvain.be